

KEIRK

société par actions simplifiée (société à associé unique)

au capital de deux mille (2000) euros
siège social : 47 rue Vivienne 75002 Paris
en cours d'immatriculation
(la "**Société**")

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Monsieur ANGE PATRICK TUENGNE, associé, demeurant au [REDACTED], a souscrit 20000 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de deux mille (2000€) euros.

Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de deux mille (2000) euros.

Les vingt mille (20000) actions d'origine, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, forment le capital initial dont les apports en numéraire représentent un montant de deux mille (2000) euros.

Les actions ont été libérées en totalité à la souscription ainsi qu'il résulte de l'attestation du dépositaire des fonds l'étude notariale de Maître Quentin Fourez, située 1, place Maréchal Gallieni - 27500 Pont-Audemer.

Fait à Paris, le

20/08/2026

ange tuengne

✓ Certifié par [REDACTED]

Monsieur ANGE TUENGNE
Associé et Président